Projet de mobilité partagée pour La Béroche
Résumé du Rapport final de Mobilidée – février 2011

Contexte et objectifs

Afin de compléter une offre de transports collectifs insuffisants, la région de La Béroche compte mettre en place des projets de transports collectifs privés ainsi que d'autres alternatives susceptibles d'améliorer la situation actuelle. Les conditions de déplacement vers les agglomérations de Neuchâtel et d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'entre les cinq communes qui la composent sont actuellement difficiles en transports en commun. Les cinq communes de La Béroche ont ainsi décidé de développer entre autre, un concept de mobilité partagée.

Méthodologie

Un état des lieux a été d'abord effectué par l'agence Mobilidée de Genève, afin d'évaluer l'accessibilité aux cinq communes par différents moyens de transport en partant d'une géolocalisation et d'une analyse du domicile des habitants, des flux de déplacement et des infrastructures de transport. Cet état des lieux a permis d'étudier la qualité de la desserte en transports en commun, l'étendue des déplacements qui peuvent facilement s'effectuer à pied ainsi que l'accessibilité des principaux pôles d'activités et de services de la région.

État des lieux

Situation générale

La région de La Béroche compte un peu plus de 5'000 habitants concentrés principalement au bord du lac de Neuchâtel entre les deux communes de Saint-Aubin-Sauges et de Gorgier où se trouvent aussi l'essentiel des commerces et des services de la région. Les habitants de La Béroche se rendent principalement vers la commune de Neuchâtel pour y travailler.

Peu de kilomètres séparent les villages les uns des autres, mais la forte déclivité freine potentiellement l'utilisation de modes de déplacement doux, comme le vélo.

Transports en commun

Les principaux pôles d'habitation de La Béroche sont desservis par les transports en commun, à l'exception de certains endroits sur les hauteurs des villages. La géolocalisation des habitants a permis de constater que plus des trois quart de la population résident à moins de 500 mètres d'un arrêt de transports en commun. Cependant, une analyse de la fréquence, des temps de trajet et des plages horaires a démontré le manque d'alternatives et de compétitivité des transports en commun par rapport à la voiture, dont l'attrait se voit renforcé par la proximité de l'autoroute.

La ligne de train la plus performante relie Gorgier-Saint-Aubin à Neuchâtel. La fréquence, la durée et les plages horaires des transports en commun, ainsi que la situation géographique de la Région font que la voiture devient incontournable pour la population.

Mobilité douce

La mobilité douce est une bonne alternative pour faciliter les déplacements internes. Cette solution peut être envisagée pour la majorité de la population qui se concentre dans un rayon de 2 à 3 kilomètres autour du centre de Saint-Aubin-Sauges. La mobilité douce, en particulier le vélo et le vélo à assistance électrique, présente un attrait indiscutable pour diversifier les possibilités de se déplacer à La Béroche. Pourtant, cette alternative non-polluante est freinée par la topographie de la région.

Synthèse

Actuellement, le réseau de **transports en commun** à La Béroche est peu performant et présente de nombreuses lacunes. Le fait que les cars postaux soient faiblement fréquentés n'avantage pas ce moyen de transport en commun aux yeux de la population. De plus ce moyen de transport reste très coûteux pour la collectivité et dépasse la seule compétence des cinq communes de La Béroche.

Les mesures de promotion de la **mobilité douce** possèdent un fort potentiel en ce qui concerne la marche, le vélo et le vélo électrique.

Si la mobilité douce peut apporter une réponse à petite échelle, la mise en commune des véhicules et des déplacements en voiture constitue la piste à privilégier pour les déplacements plus lointains, quand les transports en commun ne sont pas efficaces. **Le covoiturage et l'autopartage** peuvent se pratiquer de différentes manières et pour différents motifs de déplacement. La mise à disposition d'outils permettant la mise en relation des personnes ayant ponctuellement ou régulièrement des besoins compatibles favorise ces pratiques, plus contraignantes que l'utilisation d'une voiture privée et/ou individuelle.

Suite au sondage effectué à La Béroche, 90.5% des ménages interrogés possèdent au moins une voiture. Il a été démontré que la voiture est le moyen de transport le plus utilisé à La Béroche. Changer les habitudes de la population prendra du temps. C'est pourquoi les communes de La Béroche doivent mettre un accent particulier sur les mesures de **communication** et de **sensibilisation**.

Identification des solutions

Le comité de l'Association Région La Béroche a sélectionné en priorité les mesures réalisables à court terme suivantes:

1.1.1 Pédibus

Le Pédibus est une façon de se déplacer sûre et conviviale pour les enfants de 4 à 8 ans. Il permet de les préparer à parcourir de manière autonome le chemin vers l'école. Le Pédibus circule en début et fin de matinée et après-midi, suivant les horaires scolaires. Les accompagnants sont des adultes, parents et/ou enseignants bénévoles. Le canton de Neuchâtel soutient le Pédibus et fournit gratuitement des coupe-vent, casquettes, gilets fluo, parapluies, cordes et panneaux Pédibus. Ce système permet de limiter le nombre de véhicules autour des écoles et donc de sécuriser davantage les lieux, de sécuriser le trajet, de réduire la sédentarité des élèves et d'appréhender la circulation routière.

1.1.2 Campagne "A pied à l'école, c'est mieux!"

Cette campagne a été lancée à l'initiative du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) du canton de Neuchâtel. Elle a été mise en œuvre par la Commission de d'éducation routière (CER) et soutenue par la Promotion santé suisse. Cette campagne "A pied, c'est mieux!" est axée sur la santé, la sécurité et le bien-être. Elle s'adresse aux enfants des écoles primaires âgés de 8 à 12 ans et a pour but de favoriser les déplacements à pied. Du matériel d'information et de sensibilisation est distribué aux élèves, des fêtes de collèges sont organisé autour de ces thèmes, ainsi que d'autres manifestations. Cette campagne a permis également d'aider la création de Pédibus.

1.2.2 Vélobus

Le Vélobus est un ramassage scolaire dès la 4ème primaire pour les élèves âgés dès 11 ans, encadré par des adultes, selon un horaire précis en des points indiqués sur des panneaux. La connaissance de l'itinéraire et des passages délicats réduits fortement le danger. Le fait de rouler en groupe avec des habits visibles permet une meilleure visibilité auprès des automobilistes. Le Vélobus circule en début et fin de matinée et après-midi. Ce moyen permet également de réduire le nombre de véhicules aux abords des écoles, puisque les élèves ne sont pas accompagnés en voiture à l'école.

1.3.1 Développement de l'offre journalière CFF

Les transports en commun sont l'alternative aux transports individuels motorisés dans laquelle les collectivités investissent le plus. Le problème qui se pose se situe au niveau des horaires de lignes de bus (TN et CarPostal), qui ne correspondent pas toujours aux horaires des lignes de trains, avec pour conséquence des temps d'attente élevés. Le but de la démarche de La Béroche est de réduire ces temps d'attente et de renforcer l'attractivité des transports en commun grâce à un coût limité. Une course hebdomadaire en direction des magasins peut, par exemple, être envisagée.

1.4.1 Site Internet généraliste de mise en relation pour la pratique du covoiturage organisé et régulier

Le covoiturage permet d'augmenter le taux d'occupation des véhicules grâce à l'utilisation en commun d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passager(s) dans le but d'effectuer tout ou une partie d'un trajet commun. Le covoiturage organisé ne nécessite aucune mesure d'aménagement. La mise en relation des personnes désirant pratiquer le covoiturage se fait essentiellement au travers des sites Internet. Le site Internet que souhaitent promouvoir les communes de La Béroche permettra de mettre en relation les covoitureurs avec l'origine et ou la destination depuis la Région de La Béroche.

1.4.2 Événements de mise en relation pour les covoitureurs

Des séances d'informations informelles peuvent être organisées, afin de permettre aux personnes intéressées par le covoiturage de se rencontrer et d'échanger des informations susceptibles de créer un réseau.

1.4.4 Système d'autopartage commercial: Mobility Carsharing

L'autopartage optimise l'utilisation des véhicules et se révèle une alternative intéressante pour les détenteurs de véhicules comme pour ceux qui n'en possèdent pas. C'est la mise en commun d'un ou plusieurs véhicules, utilisé par différentes personnes pour des trajets différents à des moments différents. La Région de La Béroche souhaite mettre un tel véhicule à disposition de la population, des entreprises et des administrations communales, grâce à Mobility CarSharing qui propose actuellement 2350 véhicules dans toute la Suisse pour 1'200 emplacements. Cette option répond à des besoins ponctuels. La réservation de la voiture se fait par différents moyens dont une réservation depuis Internet sur le site de Mobility grâce au compte personnel. La voiture mise à disposition sera certainement située aux abords de la gare de Saint-Aubin-Sauges.

II.1 Atelier "Être et rester mobile"

Des cours ont déjà été mis en place pour aider les personnes d'un certain âge à se déplacer dans le trafic et à utiliser les différents outils nécessaires à acquérir des services ou des titres de transport. Soutenu au niveau suisse par l'OFEN (Office fédérale de l'énergie), l'OFSP (Office fédérale de la santé publique) et les CFF, "Être et rester mobile" constitue un véritable projet. Ce projet propose une palette de cours sur la mobilité d'une durée totale de 3h30, offrant des informations sur les déplacements et sur les transports en commun. La base du cours comprend une introduction sur la mobilité, une présentation sur l'assortiment des titres CFF, une information sur la sécurité routière et un exercice pratique.

II.2 Flyer de sensibilisation à la mobilité durable pour les (nouveaux) habitants

Cette mesure se met en place grâce à un kit qui présente l'offre des transports régionaux. Les plans et les tarifs des réseaux de bus et de train y sont détaillés. Des renseignements sur les offres de mobilité tels que l'autopartage ou les services de livraison à domicile y sont également présentées. Ce kit pourra aider les nouveaux arrivants à La Béroche à organiser leur mobilité lors de leur arrivée. Des bons sont même offerts pour tester les alternatives offertes.

Conclusion

Trois autres mesures ont été classées en priorité 2, à savoir "1.2.3 Action à l'école à vélo: Bike2school", "1.4.3 Évènements de promotion du covoiturage" et "1.5.1 Mise en place d'une ressource transversale pour l'accompagnement de personnes sur appel et livraison de marchandise en partenariat avec les commerces de La Béroche".

Il est à noter également que quatorze autres mesures ont été proposées par le bureau Mobilidée, mais n'ont pas été retenues par le comité de l'Association Région La Béroche parmi les mesures à mettre en œuvre à court terme.

Suite aux discussions de la séance de comité du 23 février 2011, il a été décidé de classer les mesures de priorité 1 en deux sous catégories, la première comprenant les mesures qui seront mise en place durant l'année 2011, et la seconde courant 2012.

Dans la première catégorie, nous trouvons les mesures 1.1.1 "Pédibus", 1.1.2 "Campagne: "A pied à l'école, c'est mieux!"", 1.4.1 "Site Internet généraliste de mise en relation pour la pratique du covoiturage organisé et régulier", 1.4.2 "Évènements de mise en relation pour les covoitureurs" et 1.4.4 "Système d'autopartage commercial: Mobility Carsharing".

Dans la seconde catégorie, nous trouvons les mesures 1.2.2 "Vélobus", II.2 "Atelier: Être et rester mobile" et II.2 "Flyer de sensibilisation à la mobilité durable pour les (nouveaux) habitants".

Cette décision d'étaler la mise en place des mesures prioritaires sur deux ans découle principalement de la future régionalisation du secteur primaire et secondaire de 2012 et de la tenue du budget. En effet, les élèves auront des trajets différents à effectuer par rapport à ceux actuellement empruntés. De ce fait, les communes ne souhaitent par exemple pas investir dans le Vélobus avant de connaitre les différents changements qui seront mis en place. De plus, il est actuellement interdit pour les élèves de se rendre à vélo à l'école. Des discussions avec la direction des écoles devront être entreprises pour envisager la modification de cette interdiction.

Les deux autres mesures (II.1 et II.2) restent également prioritaires mais seront mises en place dès 2012, afin de garder une réserve au budget 2011.

Le démarrage de la mise en œuvre de ces mesures, inscrites au contrat-région, sera confié au Réseau urbain neuchâtelois, dans le cadre des prestations de base assurées pour la Région La Béroche.